

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3893

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3893**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise qui apparaît comme le socle des connaissances territoriales de l'ensemble des 36 partenaires qui constituent l'agglomération lyonnaise. Cette structure participe également à la mise en œuvre effective des politiques publiques de la Communauté urbaine, notamment dans les domaines de l'aménagement et du développement urbain assurés par cette association.

a) - Bilan d'activités pour 2012

Par délibération n° 2012-2202 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement (hors cotisation annuelle de 25 000 €) d'un montant de 4 675 376 € au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2012.

Les grandes orientations 2012 affichaient la capitalisation de l'observation, la plus-value de l'enrichissement partenarial, l'ouverture aux chantiers émergents et la nécessaire communication et diffusion des études :

- présence de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise sur les différentes scènes des coopérations de la métropole lyonnaise,
- alimentation des thématiques et des observatoires dans la planification des schémas de cohérence territoriale (SCOT), du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine et des projets urbains,
- mise en œuvre des orientations du SCOT de l'agglomération lyonnaise,
- révision du PLUH de la Communauté urbaine, intégrateur du programme local de l'habitat (PLH) et les projets urbains, et articulé au plan des déplacements urbains (PDU) (chantier prioritaire),
- projet de l'Anneau des Sciences/tronçon ouest du périphérique (TOP) (chantier prioritaire),
- développement et ouverture de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

b) - Programme d'activités pour 2013

Pour l'exercice 2013, le programme d'activité (annexe 1.1 actualisée) proposé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise réaffirme son ambition d'être le socle des connaissances territoriales de l'agglomération lyonnaise, elle-même engagée dans une construction métropolitaine.

L'activité 2013 de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise sera construite autour de principales missions suivantes :

- le renforcement du partenariat au niveau régional (mutualisation des commandes des 3 Agences, suivi de la planification directive territoriale d'aménagement -DTA-/SCOTS, cohérence des méthodes et des outils), au niveau de l'aire métropolitaine et de l'agglomération lyonnaise (révision de PLUH, thèmes sur climat-énergie, les liens urbains, l'eau dans la ville et santé/bien-être),
- l'apport de ressources sur l'observation et la prospective du territoire (Métropole des savoirs dans le cadre de l'intelligence des mondes urbains -IMU-),

- le passage d'une agence d'urbanisme à une agence des territoires au plan des missions métropolitaines (inter-SCOT, pôle métropolitain lyonnais, Région urbaine de Lyon) avec la constitution d'une ingénierie urbaine et périurbaine à même de répondre aux demandes d'expertise des territoires,
- le portage de thématiques à l'échelle métropolitaine (observatoire de l'agriculture et suivi des préservations des espaces naturels et agricoles périurbains -PENAP-, diversification de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie -OPALE- et pré-document d'aménagement commercial -DAC-, nouvelle géographie prioritaire de la ville de 2014, volet habitat du PLUH, inter modalité, notamment sur les volets covoiturage et parkings-relais),
- parallèlement au suivi qualitatif et quantitatif de ses orientations phares, lancement de l'évolution du SCOT de l'agglomération lyonnaise avec sa grenellisation et le DAC,
- la poursuite du chantier transversal de révision du PLUH de la Communauté urbaine,
- la pratique du projet et de la qualité urbaine sur une vaste gamme de prestations (mise en œuvre de sites stratégiques tel que la plaine Saint Exupéry, de projets de territoire tels que Tarare ou Villeurbanne, de schémas de référence comme Décines Charpieu ou d'expertises sur de la composition urbaine à Mermoz sud),
- l'accompagnement du projet d'urbanisme de l'Anneau des Sciences,
- l'internationalisation de la métropole lyonnaise par des missions de coopération décentralisée, du benchmarking européen, l'accueil de délégations étrangères ainsi que la conclusion de contrats avec des bailleurs internationaux tels que l'Agence française de développement et la banque mondiale.

Par ailleurs, un accompagnement de la Communauté urbaine par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise sur la période de 2012 à 2015 est envisagé compte tenu de la nécessité de mener à bien la révision du PLU de la Communauté urbaine d'ici au 31 décembre 2015. En effet, cette révision va constituer une réelle opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement durable partagé qui participera à la mise en œuvre des politiques communautaires pour les 10 prochaines années.

La démarche d'évolution de ce document cadre va constituer un "saut qualitatif et quantitatif" considérable et va s'inscrire dans un environnement profondément renouvelé à la fois par le SCOT récemment approuvé (16 décembre 2010) et par la loi portant "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) qui nécessitera d'intégrer de nouveaux concepts et obligations (maîtrise de l'énergie, biodiversité, réduction des gaz à effet de serre -GES-). En outre, la révision du PLU permettra une autre évolution majeure : l'intégration des données et des orientations aujourd'hui contenues dans le plan local de l'habitat (PLH).

De plus, de nouvelles communes ont intégré la Communauté urbaine depuis 2005 (Givors, Grigny et Lissieu) avec des PLU qui ne sont pas au format communautaire et qu'il faut faire évoluer. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit l'intégration de la Commune de Quincieux durant la révision générale du PLU avec des documents d'urbanisme qu'il conviendra également de reprendre.

Enfin, la déclinaison territoriale du futur projet politique d'agglomération du PLU devra nécessairement se faire à des échelles spatiales compatibles avec le SCOT afin de traduire l'expression dynamique du concept de compatibilité du PLU.

Les conditions de mise en œuvre de ces novations devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2015.

Cette entrée en phase pré-opérationnelle va nécessiter, à titre exceptionnel, que l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise mobilise des moyens d'assistance et d'accompagnement complémentaires afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la révision des documents d'urbanisme de planification pour le compte de la Communauté urbaine.

Une subvention exceptionnelle de 200 000 € par an a déjà été octroyée à ce titre par la collectivité sur les exercices 2010 et 2011 et son montant a été porté à 335 000 € en 2012 dans le cadre du renforcement avec le recrutement de 4 urbanistes, d'un chargé d'études patrimoine et d'un cartographe de l'équipe dédiée à la révision du PLU. Pour 2013, 445 000 € seront alloués au financement des 6 postes précités, ainsi qu'à la création d'un poste de rédacteur du rapport de présentation.

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au Conseil d'attribuer, pour 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 010 376 € qui se décomposent entre :

- la participation financière d'un montant de 3 996 853 €,
- la subvention de 568 523 € comprend la mise à disposition à l'association de moyens à titre onéreux, notamment la mise à disposition de personnels et de locaux communautaires,
- la participation exceptionnelle susmentionnée de 445 000 €.

Cette subvention sera complétée de la cotisation annuelle versée par la Communauté urbaine pour un montant de 25 000 € dans une délibération qui sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil.

En outre, la valorisation financière des moyens mis à la disposition de l'association à titre gratuit pour l'exercice 2013 (annexe n° 4) fait l'objet d'une actualisation à la date du 1er janvier 2013 et s'élève à 50 707,56 € pour l'exercice présent.

La participation de la Communauté urbaine, de 5 035 376 € -cotisation annuelle comprise- représente 62,40 % du budget total de l'association qui s'élève, pour l'année 2013, à titre prévisionnel, à 8 057 376 € répartis entre les principaux postes de charges et de produits suivants :

Estimatif 2012		Prévisionnel 2013	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et charges externes	1 174 651	achat et charges externes	1 138 685
impôts, taxes et versements assimilés	656 900	impôts, taxes et versements assimilés	657 200
salaires et traitements	4 349 992	salaires et traitements	4 322 930
charges sociales	1 827 507	charges sociales	1 857 872
dotations aux amortissements	43 400	dotations aux amortissements	24 000
dotations aux provisions	51 500	dotations aux provisions	55 690
frais financiers	1 000	frais financiers	1 000
Total dépenses 2012	8 104 880	Total dépenses 2013	8 057 376
subvention totale Communauté urbaine dont :	5 035 376	subvention totale Communauté urbaine dont :	5 035 376
- subvention de fonctionnement (locaux, personnel, informatique)	607 817	- subvention de fonctionnement (locaux, personnel, informatique)	568 523
- participation financière	4 067 559	- participation financière	3 996 853
- participation exceptionnelle pour révision du PLU de la Communauté urbaine	335 000	- participation exceptionnelle pour révision du PLU de la Communauté urbaine	445 000
- cotisation annuelle Communauté urbaine de Lyon	25 000	- cotisation annuelle Communauté urbaine (délibération séparée)	25 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 507 000	subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 637 000
contrats spécifiques	310 000	contrats spécifiques	320 000
produits financiers	5 000	produits financiers	5 000
autres produits (transferts de charges, etc.)	247 504	autres produits	60 000
Total recettes 2012	8 104 880	Total recettes 2013	8 057 376

A la signature de la présente convention, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2013, conformément aux dispositions prévues à l'article 6 de la convention annuelle.

Par la présente délibération, il est donc proposé :

- de poursuivre le soutien des actions conduites par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,

- d'approuver les grandes orientations du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2013,
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention annuelle formalisant le soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation des activités de l'association sur l'exercice 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 565 376 € au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une participation exceptionnelle d'un montant de 445 000 € sur l'exercice 2013 au titre de l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans sa mission de révision du plan local de l'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P06O0216 - compte 6574 - fonction 824.

4° - **Les recettes** correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, pour un montant prévisionnel de 304 961,42 €, seront inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P28O2401 - compte 708 48 - fonction 824.

5° - **Les recettes** correspondant au remboursement des loyers et des charges relatifs aux locaux communautaires mis à la disposition de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, pour un montant prévisionnel de 261 724,36 €, seront inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P28O1580 - compte 752 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.